

SAINT-HUBERT

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|-----------|---|---|--|---|
| AC1 | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Ancienne Abbaye de VILLERS BETTNACH : porte d'entrée monumentale et restes de la chapelle classés M.H. le 28/03/1905 et le 16/02/1930. | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ |
| AC2 | Servitudes de protection des Sites et monuments naturels. | Loi du 2 mai 1930 modifiée et complétée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, Loi du 1er Juillet 1957 (article 8.1). Loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967, Décret n° 69-607 du 13 Juin 1969. | Site de la vallée de la Canner inscrit le 03.10.1994 | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ |
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier. | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003. | Forêt Communale de ANZELING. Forêts Domaniales de BEFEY et de VILLERS BETTNACH | Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV. | URM Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01 |
| T1 | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire. | Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes | | S.N.C.F. DIT Grand Est CS 70004 20 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX |